

## NOTE : Fonction principale – Enseignement

Toutes les fonctions du domaine d'activité « Enseignement » désignent l'enseignement aux infirmières ou à d'autres professionnels ou fournisseurs de soins de santé (infirmières auxiliaires, préposées aux bénéficiaires, etc.), et non l'enseignement aux clients. Les infirmières qui font de l'enseignement aux clients doivent choisir une fonction principale dans le domaine « Clinique ».

### Nouvel emploi relié au domaine de la santé



Cet emploi est mon emploi principal



Nom de l'employeur (installation)

Adresse de l'employeur (précisez : rue, avenue, chemin, croissant ou boulevard)

Ville, province, pays



Code postal

Téléphone

Poste

année / mois / jour

Début de cet emploi

### Données d'emploi

#### Type d'emploi

Salarié



Travail autonome



#### Situation d'emploi

Permanent temps complet (TCR)



Permanent temps partiel (TPR)



Occasionnel temps partiel (TPO)



#### Fonction principale



Code

#### Domaine de pratique



Code

### Domaine de pratique

Code **Soins en santé physique / soins à des clientèles particulières :**

12 Soins aux diabétiques

30 Soins de fin de vie

15 Soins des pieds

17 Soins en cardiologie (*cardiovasculaire, chirurgie cardiaque, etc.*)

02 Soins en gériatrie et gérontologie

19 Soins en néphrologie (*insuffisance rénale, greffe, dialyse, etc.*)

20 Soins en neurologie (*neurochirurgie, etc.*)

21 Soins en oncologie (*hématologie, etc.*)

22 Soins en pédiatrie

23 Soins en périnatalité (*suivi de grossesse à risque, obstétrique, unité mère-enfant, fertilité, soins intermédiaires au nouveau-né, etc.*)

24 Soins en réadaptation

16 Soins en stomatothérapie (*soins des plaies*)

31 Soins périopératoires (*salle d'opération, salle de réveil, bloc opératoire, etc.*)

32 Soins relatifs aux dons et aux greffes d'organes et de tissus

33 Soins respiratoires

39 Soins médicaux et/ou chirurgicaux (*généralistes et spécialisés*)

#### Soins critiques :

13 Soins aux grands brûlés

10 Soins d'urgence

40 Soins intensifs aux adultes (*médicaux, chirurgicaux ou coronariens*)

18 Soins intensifs en néonatalogie

41 Soins intensifs pédiatriques

### Fonction principale

Code **Clinique :**

01 Assistante infirmière-chef / assistante de la supérieure immédiate

13 Conseillère cadre (*anc. infirmière clinicienne spécialisée*)

17 Conseillère en soins infirmiers (*monitrice*)

16 Coordonnatrice de suivi systématique de clientèle (*gestionnaire de cas, infirmière de liaison, infirmière pivot*)

11 Infirmière (*incluant chef d'équipe*)

12 Infirmière clinicienne

02 Infirmière clinicienne assistante infirmière-chef / infirmière clinicienne assistante de la supérieure immédiate

03 Infirmière en dispensaire (*point de service isolé, poste isolé*)

19 Infirmière praticienne spécialisée (*Loi sur les infirmières et les infirmiers, art. 36.1*)

18 Infirmière première assistante en chirurgie

04 Infirmière psychothérapeute

29 Autre fonction clinique (*qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie*)

#### Enseignement :

32 Chargée de cours

30 Doyenne / directrice / responsable de programme

31 Professeure / enseignante

33 Soutien à l'enseignement (*infirmière en travaux pratiques, infirmière en laboratoire pratique, ou toute autre fonction de soutien à l'enseignement collégial ou universitaire*)

39 Autre fonction en enseignement (*qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie*)

#### Gestion :

48 Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

46 Coordonnatrice d'activités / chef d'unité de soins infirmiers (*infirmière-chef, coordonnatrice ou chef de module, de programme, de services ou d'activités*)

47 Directrice (autre que DSI) / directrice adjointe / adjointe à la direction

43 Directrice des soins infirmiers (*ou tout autre titre correspondant à la définition de DSI dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux, c. S-4.2, art. 206-208*)

50 Gestionnaire de risques

44 Responsable des soins infirmiers (*ou tout autre titre correspondant à la définition de RSI dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux, c. S-4.2, art. 206-208*)

49 Autre fonction en gestion (*qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie, agent de planification, de programmation, de gestion, consultante, spécialiste en technologies de l'information et des communications, etc.*)

#### Recherche :

52 Chargée de recherche

51 Directrice de projet de recherche

59 Autre fonction en recherche (*qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie*)

#### Soins de première ligne :

42 Clinique privée

43 Clinique-réseau

44 Groupe de médecine familiale (GMF)

03 Info-Santé

04 Maintien / soins à domicile

06 Petite enfance / famille (*cours prénataux, suivi de grossesse, suivi du nourrisson, suivi des enfants 0-5 ans, etc.*)

08 Santé des jeunes / scolaire (*suivi des jeunes 5-18 ans, infirmière en milieu scolaire, etc.*)

09 Santé et sécurité au travail

45 Services courants

46 Autres soins de première ligne (*Unité de médecine familiale, centre d'abandon du tabagisme, clinique des voyageurs, soins en pharmacie, etc.*)

47 Plusieurs domaines en soins de première ligne

#### Soins en santé mentale :

48 Soins en santé mentale de première ligne

49 Soins en santé mentale spécialisés et ultraspecialisés

34 Toxicomanie

#### Autres types de soins et de services :

07 Prévention et contrôle des infections

26 Santé publique (*enquête épidémiologique, etc.*)

35 Plusieurs domaines

36 Autre domaine

99 Ne s'applique pas